

Convocation du 15 juin 2016
Affichage du 15 juin 2016
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 19 mai 2016
- Arrêté permanent d'autorisation de travaux pour la SAUR
- Nouveau règlement de l'accueil périscolaire
- Modification des comptes d'amortissement au budget
- Choix du tiers de Télétransmission des actes administratifs
- Recensement 2017 de la population
- Mise à jour du patrimoine communal
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

L'an deux mil seize, le 21 juin à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Laurence DESCHAMPS, Maire.

Etaient présents : Jean-François AULNETTE, Sylvie de CHITRAY, Dominique DENIS, Daniel GENDRY, Cécilia GERMAIN, Jean-François GUILLOIS, Jean-Savin LEGOUAIS, Elisabeth ROUSSELET.

Absent excusé : Jean-René MENAGE
Céline DUVAL donne pouvoir à Dominique DENIS

Secrétaires de séance : Daniel GENDRY

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :

En l'absence de remarque formulée, le compte rendu de la séance du 19 mai 2016 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

ARRETE PERMANENT D'AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LA SAUR n°2016-06-01

L'entreprise SAUR étant chargée de l'entretien du réseau d'Eau potable sur le territoire de la commune de CHATELAIN, elle peut être amenée à intervenir à tout moment sur notre secteur.

Il convient donc de réaliser un arrêté exclusivement applicable aux travaux d'entretien, aux interventions non programmables ou d'urgence exécutées par l'entreprise SAUR sur le réseau d'Eau potable implanté sur les voies communales, les chemins ruraux et les voies privées ouvertes à la circulation publique de la commune de CHATELAIN.

L'ensemble du Conseil Municipal décide :
-d'autoriser Madame le maire à signer un arrêté permanent d'autorisation de travaux pour l'entreprise SAUR.

NOUVEAU REGLEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE n°2016-06-02

Au vu des problématiques d'impayés que rencontre régulièrement la commune concernant les services périscolaires, la rédaction d'un nouveau règlement s'imposait.

Il est proposé notamment dès la rentrée 2016, de ne pas accepter l'inscription d'enfant à l'accueil périscolaire, dès lors que le règlement des factures de l'année précédente n'aura pas été effectué par les parents.

Après avis de la commission jeunesse, l'ensemble des élus décident de :

- Valider le nouveau règlement applicable à partir du 1^{er} août 2016. Il est consultable à la mairie et sera distribué à toutes les familles fréquentant l'école.

MODIFICATION DES COMPTES D'AMORTISSEMENT AU BUDGET PRIMITIF n°2016-06-03

Suite à un courrier de la préfecture mettant en avant une erreur matérielle de saisie concernant les comptes d'amortissement, il est nécessaire de modifier les comptes suivants au budget 2016 :

139141	Communes membre du GFP	- 1231.93€
13913	Départements	+ 1231.93€
2804412	Subvention nature organismes publics	- 4380.65€
2804112	Etat – Bâtiments et installations	+ 4380.65€

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De modifier les comptes tels que présentés ci-dessus
- Charge Mme le Maire de prévenir le trésorier de cette modification

CHOIX DU TIERS DE TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS n°2016-06-04

Afin de simplifier la vie des citoyens et d'améliorer la qualité des services, les collectivités publiques jouent un rôle moteur dans la dématérialisation des documents : les administrations en adaptant les règles d'échanges des actes et documents, les collectivités locales et établissements publics en modernisant leurs procédures et leurs organisations.

Les actes des collectivités (délibérations, décisions, arrêtés, ...) qui sont transmissibles au titre du contrôle de légalité, sont exécutoires dès leur publication et leur transmission au représentant de l'Etat. Aujourd'hui, cette transmission est réalisée par dépôt sous le tiers de télétransmission homologué dénommé SRCL. La communauté de communes propose la mise en place d'un nouveau tiers de télétransmission pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes, dénommé S2LOW qui remplacera SRCL.

Pour information, le coût est évalué à 0.038€ TTC par habitant, soit un montant de 1140€, pour l'ensemble des communes, totalement pris en charge par la Communauté de Commune.

Afin de poursuivre la dématérialisation engagée dans certains domaines, il est proposé d'accepter l'adhésion au service S2LOW en vue de permettre la transmission de manière électronique et sécurisée de tout type d'actes tels que délibérations, arrêtés, actes budgétaires... à la Préfecture.

L'ensemble du Conseil municipal décide :

- Ne pas renouveler le contrat en cours avec SRCI et de le résilier en temps utile,
- Adhérer au service S2LOW afin de poursuivre normalement la transmission électronique et sécurisée de tout type d'actes

RECENSEMENT 2017 DE LA POPULATION n°2016-06-05

Il est prévu un nouveau recensement de la population de Châtelain en janvier 2017.

A ce titre il est nécessaire de délibérer sur la nomination d'un coordinateur communal responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement. Mme le Maire a nommé Chantal DROUET, coordonnateur du recensement 2017.

L'ensemble du conseil prend acte de la nomination.

Il conviendra ensuite de nommer une personne remplissant le rôle d'agent recenseur.

MISE A JOUR DU PATRIMOINE COMMUNAL n°2016-06-06

Mme le Maire propose de sortir du patrimoine les biens énumérés ci-après :

Compte	N° invent.	Immobilisation	Valeur €	Etat - Décision
2051	71	Anti virus Norton	33.58	Obsolète à sortir
2183	106	Logiciel Meddi vision	1 495.00	Obsolète à sortir
21571	90	Débrousailluse STIHL FS400	651.75	Réformée

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- De sortir les différents biens obsolètes ou réformés listés ci-dessus
- D'informer Mme le trésorier de cette sortie de biens

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Espaces verts

Mme le Maire rappelle que l'égouttage des fossés et accotements des chemins communaux n'est effectué qu'une fois par an, comme depuis très longtemps. Si les précipitations inhabituelles ont augmentées la pousse des végétaux de façon importante, la commune ne peut pas se permettre financièrement de faire intervenir une deuxième fois une société d'égouttage.

Un désherbage collectif et bénévole du cimetière a eu lieu samedi 18 juin 2016. Mme le Maire remercie l'ensemble des bénévoles. En effet, l'interdiction de l'emploi des produits phytosanitaires, que la mairie applique sur l'ensemble de la commune, engendre un temps de désherbage beaucoup plus conséquent pour l'agent communal.

Dans le même esprit, chacun est invité à désherber le trottoir devant son habitation sans utiliser de produits chimiques. L'arrachage étant une des meilleures solutions.

Commission de la promotion des terrains constructibles

Les co-lotissés du lotissement du Verger nous ont fait parvenir leur accord concernant l'acceptation de la modification du cahier des charges et du règlement du lotissement. La démarche se poursuit auprès de la DDT.

QUESTIONS DIVERSES

Cimetière

Mme le Maire propose de prendre un arrêté concernant la police du cimetière. Notamment elle précise qu'aucun espace n'étant affecté dans le cimetière au dépôt de déchets et de couronnes ou fleurs fanées, chaque famille doit les emmener à son domicile.

Journée citoyenne

Un élu rapporte la proposition de quelques habitants prêts à participer à une journée de travaux « espaces verts ». Une réunion pourrait être envisagée pour évaluer les besoins et le nombre de bénévoles.

Séance levée à 23 h 15

Prochaine séance le lundi 04 juillet 2016 à 20 h 30.

Délibérations prises	Membres présents	Signatures ou Observations Préciser si « pouvoir »
ARRETE PERMANENT D'AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LA SAUR n°2016-06-01	Laurence DESCHAMPS	
	Jean-René MENAGE	
NOUVEAU REGLEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE n°2016-06-02	Daniel GENDRY	
	Cécilia GERMAIN	
MODIFICATION DES COMPTES D'AMORTISSEMENT BUDGET PRIMITIF n°2016-06-03	Jean-François GUILOIS	
	Jean-François AULNETTE	
CHOIX DU TIERS DE TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS n°2016-06-04	Élisabeth ROUSSELET	
	Dominique DENIS	
RECENSEMENT 2017 DE LA POPULATION n°2016-06-05	Jean-Savin LE GOUAIS	
	Sylvie de CHITRAY	
MISE A JOUR DU PATRIMOINE COMMUNAL n°2016-06-06	Céline DUVAL	